

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse de la taxe sur l'hébergement de 2\$ à 3%

Chibougamau, le 23 octobre 2014 – le conseil d'administration de Tourisme Baie-James a décidé à l'unanimité, et suite aux recommandations du comité consultatif du projet de la hausse de la taxe sur l'hébergement, d'entamer le processus de votation sur l'augmentation de la taxe.

Une tournée d'information auprès des établissements d'hébergement de la Baie-James sera entreprise pour les informer de la démarche en cours. Ces derniers disposeront par la suite de 3 semaines pour effectuer leur vote. Les résultats officiels seront connus le 19 décembre 2014.

La taxe sur l'hébergement est considérée par le gouvernement du Québec comme étant une implication du milieu au développement touristique et la volonté de celui-ci de se prendre en main et de faire la promotion de sa destination. Une portion de cette taxe peut aussi être dédiée au développement de l'offre touristique de la région. Dans un contexte de décentralisation, la taxe d'hébergement est perçue par le ministère du Revenu et les fonds sont directement retournés aux associations touristiques régionales (ATR) participantes. Autrement dit, les revenus de cette taxe sont assurés de revenir en région!

Il est indéniable que la mise en application de la taxe sur l'hébergement a été un levier important autant pour le développement de l'offre touristique que pour la promotion de la destination Eeyou Istchee Baie-James. Au cours des six dernières années, la région a perçu 1 014 782 \$ en taxe sur l'hébergement, ce qui a grandement aidé à faire du regroupement avec les principaux intervenants touristiques et à mieux nous structuré au niveau du marketing. De plus, les retombées ont été profitables pour tous notamment pour les membres de l'hébergement de Tourisme Baie-James qui sont satisfaits de la gestion de la taxe.

Présentement, Eeyou Istchee Baie-James est l'une des dernières régions du Québec à ne pas avoir augmenté sa taxe sur l'hébergement. Selon M. Jean Chartier, directeur général de Tourisme Baie-James « Nous devons rester compétitifs à l'intra-Québec par rapport à l'ensemble des autres régions touristiques du Québec. Faire passer la taxe de 2\$ à 3% permettra d'obtenir une augmentation supplémentaire d'environ 100 000 \$. Il s'agit là d'une opportunité majeure de soutien au développement de l'industrie touristique régionale et à sa promotion».

Ci-joint, le diagnostic sur la taxe sur l'hébergement de la Baie-James 2014 réalisé par Tourisme Baie-James. Celui-ci fait état du bilan des six dernières années de l'utilisation de la taxe, très positif pour l'industrie touristique de notre région. Il dévoile également les enjeux touristiques qui se présentent à nous.



Crédit photo : Michel Julien

-30-

Source : Yves-Cédric Koyo pour Jean Chartier, directeur général Tourisme Baie-James (418) 748-8140